

Conseil Fédéral

des jeudi 21 et vendredi 22 juin 2018

Ordre du jour définitif

Le Conseil Fédéral aura lieu dans les locaux de Solidaires

31 rue de la Grange aux belles 75010 Paris

Frais de garde d'enfants

Rappel des règles adoptées par le CF : "Les frais de garde d'enfants (pour les CF, les réunions de commissions fédérales et les réunions de groupes de travail fédéraux) seront remboursés de manière forfaitaire (10 euros / heure au maximum) après envoi d'une demande de remboursement. Le remboursement passera par le syndicat local. Un bilan sera fait au CF de janvier et cette modalité sera alors revue ou pérennisée."

Rappels sur l'ordre du jour

L'ordre du jour définitif est arrêté deux semaines avant le CF. Les demandes qui arriveront après devront être motivées par une urgence qui ne pouvait être anticipée, et elles feront de toute façon l'objet d'un examen par le CF, qui décidera ou non de leur intégration dans l'ordre du jour.

Dans cet ordre du jour, les questions qui demandent une décision et pour lesquelles les délégué-e-s doivent être explicitement mandaté-e-s sont indiquées en gras. Les tableaux de vote ne sont pas une obligation réglementaire. Ils sont dans ce cahier à titre indicatif pour aider à la prise de notes. L'absence d'un tableau ne peut justifier à elle seule le refus d'un vote sur une question par ailleurs soulevée.

Répartition des présidences, des secrétariats, des statistiques genrées

En document à télécharger sur le site, vous trouverez les tableaux qui indiquent pour chacune des tâches la date à laquelle chaque syndicat l'a effectué pour la dernière fois. A chaque début de période du CF, un appel sera fait pour assurer chaque tâche, en priorisant les syndicats qui l'ont assurée il y a le plus longtemps. Pour faciliter le travail de la présidence, La CE propose qu'un syndicat prenne en charge le minutage des prises de parole. La présidence demandera en début de chaque période si un syndicat est volontaire pour assurer cette tâche.

Découpage horaire

Jeudi : J1 de 10h à 12h30 / Pause de 12h30 à 14h / J2 de 14h à 16h30 / Pause de 16h30 à 17h00 / J3 de 17h00 à 19h30 / Apéro autogéré

Vendredi : V1 de 9h à 11h / Pause de 11h à 11h30 / V2 de 11h30 à 14h

Frais de garde d'enfants	1
Rappels sur l'ordre du jour	1
Répartition des présidences, des secrétariats, des statistiques générées	1
Découpage horaire	1
A. Installation du conseil fédéral 30 min	5
A.0. Répartition des tâches - Présidences, secrétariats, statistiques générées	5
A.1. Appel des structures	5
A.2. Adoption du CR et du Relevé des Décisions consolidé du CF de mai 2018	5
A.3. Bilan d'application des décisions du CF de mai	5
A.4. Adoption de l'ordre du jour du CF	5
B. Actualités 2h30	5
B.1. Actualités éducation nationale	5
B.1.1. Atteintes à la liberté pédagogique dans le premier degré	5
B.1.2. Uniforme à l'école	6
B.1.3. Mobilisation CIO	6
B.1.4. Réforme LP	7
B.1.5. Réforme lycée/baccalauréat	7
B.1.6. Réforme du recrutement	7
B.2. Perspectives de la lutte contre la sélection à l'entrée de l'université et les réformes du tri social	7
B.2.1. Suivi juridique de Parcoursup	7
B.2.2. Bilan de Parcoursup et préparation de la rentrée	7
B.2.3. Appel « La première pierre d'une autre université : penser, refonder, bâtir »	8
B.3. Actualités fonction publique	8
B.3.1. Attaque sur les Commissions Administratives Paritaires	8
B.3.2. Développement de la contractualisation	9
B.4. Stratégie interprofessionnelle	9
B.5. Matériel fédéral de rentrée	9
B.5.1. 4 pages de rentrée	9
B.5.2. Journal spécial élections	9
B.5.3. Guide non titulaire	10
C. Bilan de l'activité fédérale (reporté de mai) 10 min	11
D. Cahier de congrès (reporté de mai) 10 min	11
E. CR de la rencontre zapatiste des femmes qui luttent (reporté de mai) 10 mn	11
F. Conflits et médiations 1h	12
F.1. Commission de médiation entre plusieurs adhérentes et SUD éducation Nord	12
F.2. Commission de médiation à la demande de deux adhérentes de SUD éducation 93	12
F.3. Commission de médiation pour Julie Olivier et SUD éducation 14	12

G. Mandements fédéraux et décharges 2h30	13
Rappel de la CE :	13
Règles de répartition des décharges et CTS actuellement en vigueur	13
G.1 Gestion des crédits d'heure	13
G.1.1 Limitation des CHS par adhérent-e.	13
G.1.2 Suivi des CHS fédéraux	14
G.2 Décharges et CTS des syndicats	14
G.3 Mandements et décharges fédérales, solidaires, externes	14
G.3.1 Au sujet de la "foire à la saucisse" de l'attribution des décharges	15
G.3.2 En cas de candidatures multiples en concurrence pour un mandat fédéral avec décharge	15
G.4 Vote des décharges conformément aux répartitions adoptées ou confirmées au CF de mai	15
G.4.1 CE	16
G.4.2 Juridique	16
G.4.3 Commission Journal	16
G.4.4 Vote sur les décharges et mandats fédéraux, Solidaires, externes	16
G5 Demande de temps de décharge sous forme de CTS à Solidaires Fonction Publique	16
H. Modifications du RI reportés du congrès 1h	17
H.1. Amendement Am4 du syndicat Grenoble au règlement intérieur fédéral	17
H.2. Amendement Am6 du syndicat 34 au règlement intérieur	17
H.3. Amendement Am7 du syndicat 42 au règlement intérieur	17
H.4. Amendement Am8 du syndicat 42 au règlement intérieur	18
H.5. Amendement Am9 du syndicat 42 au règlement intérieur	18
H.6. Amendement Am10 du syndicat Grenoble au règlement intérieur fédéral	18
H.7. Amendement Am11 du syndicat Grenoble au règlement intérieur fédéral	18
H.8. Amendement Am12 du syndicat Grenoble au règlement intérieur fédéral	19
H.9. Amendement Am13 du syndicat Grenoble au règlement intérieur fédéral	19
I. Modifications du RI reportés proposés pour le CF de juin 30 min	19
I.1. Modification relative à la validation des mandats	19
I.2. Amendement Am1 du syndicat Grenoble au règlement intérieur fédéral	20
I.3. Amendement Am2 du syndicat Grenoble au règlement intérieur fédéral	20
I.4. Amendement Am3 du syndicat Grenoble au règlement intérieur fédéral	20
I.5. Modification du Règlement intérieur relative à la constitution de l'ordre du jour	21
J. Calendrier des CF 10 min	21
K. Elections 1h	22
K.1. Stage élections	22
K.2. Plateformes revendicatives par corps	22
K.3. Augmentation du budget vidéos	22

K.4. Modifications budgétaires / commandes supplémentaires : professions de foi, bandeau de tract et pied de mail.	22
K.5. Elections ESR	22
L. Trésorerie / budget 10 min	23
L.1. Caisse de solidarité	23
L.2. GT budget prévisionnel	23
L.3. Demande de non paiement par le 84 d'une partie de ses réservations	23
M. Interprofessionnel et Solidaires 40 min	23
M.1. Débat sur les retraites : préparation du débat	24
M.2. Débat laïcité	24
M.3. Constitution d'un syndicat Solidaires Jeunesse et Sport	24
N. Formation syndicale 30 min	25
N.1. Pour une politique de formation syndicale cohérente	25
N.2. Formations organisées par la commission fédérale formation syndicale	26
N.2.1. Calendrier des stages de la commission fédérale	26
N.2.2. Point Information aux syndicats sur le répertoire des formateurs Solidaires et le rôle de la commission formation	26
N.3. Remboursement de frais supplémentaires suite stage Dakar	26
N.4. Stage fédéral "AESH, luttes et revendications" second niveau	27
N.5. Stage de formation militante interne sur les questions antisexistes	27
N.6. Fédéralisation du stage « Résistances »	27
O. Journal 10 min	27
P. L'antisexisme dans la fédération 40 min	28
P.1. Sur le droit d'expression des minorités	28
P.2. Sur la non-mixité	28
P.3. Sur la communication fédérale	28
Q. Fonctionnement des commissions 50 min	29
Q.1. Fonctionnement de la commission ESR	29
Q.2. Création d'une commission outre-mer	29
Q.3. GT "PDF (un format ouvert) : Pratiques Démocratiques dans la Fédération"	29
R. Soutien juridique / financier 20 min	30
R.1. Participation aux frais de justice d'Armelle Mabon	30
R.2. Demande d'aide fédérale pour un refus d'imputabilité au service	30
R.3. Prise en charge amende "péage ouvert" 04	30
S. Bilan congrès et perspectives 10 min	31
T. Utilisation des listes OSTIC, listes de diffusion officielles des syndicats (niveau national ou local) 10 min	31
U. Remplaçant-e-s premier degré 10 min	31

A. Installation du conseil fédéral

30 min

A.0. Répartition des tâches - Présidences, secrétariats, statistiques générées

Point statutaire

A.1. Appel des structures

Point statutaire

A.2. Adoption du CR et du Relevé des Décisions consolidé du CF de mai 2018

Point statutaire

- CR et RD à télécharger sur le site

Le compte-rendu du conseil fédéral de mai 2018 est-il adopté ?

Le relevé des décisions du conseil fédéral de mai 2018 est-il adopté ?

A.3. Bilan d'application des décisions du CF de mai

Point statutaire

A.4. Adoption de l'ordre du jour du CF

Point statutaire

Concernant le point sur le projet de création d'un syndicat national de la jeunesse et sport dans Solidaires, suite à la discussion lors du dernier CF, les camarades à l'initiative de cette création souhaite à nouveau participer au CF et cette idée est relayée par les mandatées Solidaires, qui proposent que le débat de ce CF aient lieu en deux, un avec et un sans les camarades concerné-e-s. Les camarades concernés ont envoyé une contribution écrite pour le CF de juin (dans le cahier préparatoire).

Le CF accepte-t-il que des camarades porteurs/euses d'un projet de création d'un syndicat jeunesse et sport dans Solidaires participent à la discussion du CF sur ce point ?

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

L'ordre du jour du conseil fédéral est-il adopté ?

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

B. Actualités

2h30

B.1. Actualités éducation nationale

B.1.1. Atteintes à la liberté pédagogique dans le premier degré

B.1.1.1. Animation pédagogiques nationales

Point proposé par SUD Éducation 34

Sud éducation 34 propose que soit ajouté à l'ordre du jour du CF de juin un point sur les atteintes à la liberté pédagogique dans le premier degré, suite à l'annonce de JM Blanquer selon laquelle le ministère organisera l'année prochaine des animations pédagogiques coordonnées nationalement, et à caractère prétendument obligatoire.

Il nous semble important de visibiliser cette tentative de réduction des libertés pédagogiques et de permettre aux collègues de s'y soustraire. C'est pourquoi nous proposons que la fédération se positionne vis-à-vis d'une option possible : organiser des

Réunions d'Information Syndicale, partout où cela est possible, le ou les mercredi(s) où auraient lieu ces animations pédagogiques nationales.

Nous proposons donc que la motion suivante soit soumise au vote :

La fédération Sud éducation appelle à organiser des Réunions d'Information Syndicale à destination des personnels du 1er degré aux dates auxquelles sont programmées des animations pédagogiques nationales, imposées par le ministère.

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

B.1.1. 2. Face à la remise en cause de la liberté pédagogique que représentent les circulaires Blanquer

Point proposé par la CE

Le 26 avril, le ministre Blanquer publiait quatre circulaires de "recommandations", notamment sur la lecture et le calcul. La CE a publié un [communiqué](#) rapidement, mais nous pensons utile de favoriser la construction d'un cadre unitaire contre cette vision de l'éducation. La CE propose pour cela de s'inscrire dans le cadre de *l'Appel à la construction de collectifs pour des alternatives pédagogiques et sociales* issu du VIIe congrès de la fédération SUD éducation, et de proposer une initiative commune à nos partenaires susceptibles de s'inscrire dans ce cadre, syndicaux et associatifs.

La fédération propose-t-elle une campagne unitaire sur les circulaires Blanquer, en lien avec *l'Appel à la construction de collectifs pour des alternatives pédagogiques et sociales* issu du VIIe congrès de la fédération SUD éducation ?

Les formes de cette campagne et de ses initiatives seront à définir avec les partenaires.

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

B.1.2. Uniforme à l'école

Point proposé par SUD Éducation 77

SUD éducation 77 propose que soit ajouté à l'ordre du jour du CF de juin un point sur l'obligation de l'uniforme sur le territoire de Provins ayant à l'esprit que c'est un test national. Notre ministre de l'éducation Blanquer soutient ce projet rétrograde.

Il va de pair avec le refus de nouveauté en terme de pédagogie.

Quelle position doit adopter notre fédération face à ces politiques réactionnaires ?

- 1) Remise en question de la gratuité de l'éducation et du code de l'éducation.
- 2) Projet réactionnaire, vecteur de conformisme social,
- 3) Non L'uniforme ne gomme pas les inégalités.

Nous réclamons une vraie politique émancipatrice et sociale sur notre territoire et sur le territoire national.

La CE est-elle mandatée pour produire une expression fédérale sur la base de ces orientations ?

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

B.1.3. Mobilisation CIO

Point proposé par la CE

Documents préparatoires sur le site (note interne, tracts)

Une mobilisation d'ampleur est en cours dans le service public d'orientation, contre le transfert des DRONISEP aux régions et la fermeture annoncée des CIO. La fédération a produit un [tract fédéral](#), a signé différentes [expressions intersyndicales](#) et produit une [note interne](#). Une AG de plus de 500 personnes a fait ressortir différentes stratégies de mobilisations locales, et notamment :

- rencentrage des psyEN sur les CIO
- boycott des commissions d'appel
- appel à ce que les enseignant-e-s refusent d'être professeurs principaux
- pour les directeurs-trices de CIO, grève administrative.

La fédération relaie, soutient, encourage et fait siennes les initiatives et modalités d'actions proposées par les collègues au niveau local ?

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

Question de la réactivation d'une commission fédérale.

B.1.4. Réforme LP

Point proposé par la CE

Point d'information sur la réforme et sur le [4 pages fédéral](#).

Point d'étape sur l'intersyndicale et questions stratégiques pour la rentrée sur la réforme.

B.1.5. Réforme lycée/baccalauréat

Point proposé par la CE

Point d'étape et perspectives. Mise en place de la nouvelle seconde à la rentrée prochaine.

B.1.6. Réforme du recrutement

Point proposé par la CE

Texte d'orientation "Formation des enseignant-e-s : les revendications de SUD Éducation" adoptées par le Conseil fédéral de juin 2013 : <http://www.sudeducation.org/Formation-des-enseignant-e-s-les.html>

Une expression fédérale est en cours de finalisation.

B.2. Perspectives de la lutte contre la sélection à l'entrée de l'université et les réformes du tri social

Points proposés par le GT selection

Alors que l'année scolaire touche à sa fin sans satisfaction de nos revendications, trois pistes se dégagent pour continuer la lutte.

B.2.1. Suivi juridique de Parcoursup

Une première piste consisterait à accompagner d'éventuels recours juridiques de candidat.e.s contre Parcoursup ou de personnels des universités contre la mise en oeuvre de la sélection sans accord des instances représentatives des universités.

La fédération a-t-elle les moyens de préparer et d'accompagner des recours juridiques contre Parcoursup et la sélection à l'entrée de l'université, sachant que le GT sélection ne compte pas assez de forces militantes pour mener à bien cet accompagnement ?

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

B.2.2. Bilan de Parcoursup et préparation de la rentrée

Les affectations de bachelier.e.s dans l'enseignement supérieur risquent de se prolonger bien au-delà de la rentrée universitaire, la désorganisant totalement, et cristallisant les mécontentements d'étudiant.e.s pas ou mal affecté.e.s et de personnels. La lutte contre les réformes des lycées, du bac et de la licence seront également toujours d'actualité.

Le GT sélection est-il mandaté pour préparer pour la rentrée un bilan de la première année de Parcoursup, notamment à l'aide du questionnaire en ligne à destination des enseignant.e.s et des élèves ?

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

La fédération poursuit-elle son travail de mobilisation des personnels à la rentrée, par le biais de la production de matériel sur les réformes du tri social et de la poursuite du travail unitaire au sein de l'interfédérale de l'éducation, dans l'objectif de la construction d'une première journée de grève réussie et de ses suites ?

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

B.2.3. Appel « La première pierre d'une autre université : penser, refonder, bâtir »

Un appel (dans le cahier préparatoire) a été lancé par des collectifs d'étudiant.e.s, des universitaires, des associations et des syndicats locaux pour construire nous-mêmes les 5 universités qui manquent et que l'Etat refuse de créer. Il s'agit d'essayer de mettre en oeuvre concrètement nos revendications, à la fois sur la question des moyens pour accueillir les étudiant.e.s qui souhaitent accéder à l'université et sur la question de l'organisation du travail et des pratiques pédagogiques. Une première action/AG s'est tenue le 2 juin à Vincennes, d'où il est ressorti que cet appel n'était pas simplement symbolique mais visait réellement à la création de cours par des enseignant.e.s-rechercheur.e.s titulaires comme précaires (une plateforme pour proposer des cours est en ligne). La proposition a été faite de lancer le projet à Sevran sur un terrain disponible de 35 hectares, c'est le lieu du prochain rendez-vous de cette initiative, le 16 juin.

Cette initiative peut comporter des écueils :

- mettre en place nous-mêmes, bénévolement qui plus est, un service public qui devrait être pris en charge par l'Etat, en dehors de l'université publique,
- avoir un programme de cours qui n'attire que des personnes qui ont déjà accès à ce type de savoir, et non celles et ceux qui sont exclu.e.s de l'université,
- créer un projet coûteux en temps et en énergie qui détourne des modes d'action nécessaires pour gagner, continuer à exercer notre métier dans un autre cadre plutôt que de passer par la grève...

Autre point de débat : nous pouvons très bien être favorables à cette initiative sans qu'il y ait une utilité à ce qu'elle soit soutenue par des organisations syndicales comme la nôtre.

Les débats lors de la première AG ont cependant fait ressortir les points suivants :

- un arc de forces syndical et politique large parmi les initiateurs,
- la volonté de faire de cette initiative un outil d'action pour faire connaître nos revendications, montrer qu'elles sont réalisables, favoriser l'expérimentation de pédagogies alternatives et d'un fonctionnement autogéré,
- maintenir vivants les collectifs militants qui se sont construits dans la lutte contre la loi ORE, même pour les personnels qui ne se syndiqueraient pas.

La fédération soutient-elle cette initiative, en la relayant, en appelant à la rejoindre, en signant d'éventuels futurs appels la concernant ?

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

B.3. Actualités fonction publique

Point proposé par la CE

Déclinaison d'Action publique 2022

B.3.1. Attaque sur les Commissions Administratives Paritaires

Ce qui est en jeu dans les attaques contre le paritarisme, c'est pour le ministère de lever un certain nombre de verrous, notamment en ce qui concerne la mobilité des personnels. L'enjeu n'est pas pour nous de défendre le paritarisme ou le dialogue social, bien au contraire, mais de combattre les projets ministériels de libéralisation de gestion des carrières enseignantes. Ces projets peuvent également mener à une remise en cause des moyens syndicaux, dont le volume pour le pouvoir correspond à l'ampleur du "dialogue social" et à son périmètre. Il s'agit de combattre ces régressions par tous les moyens possibles.

Un débat peut avoir lieu sur la manière dont la fédération agira sur ce sujet :

- dans nos expressions propres, faut-il développer que nous ne défendons pas le paritarisme mais que nous portons un tout autre projet de service public autogéré, pour mettre en avant notre spécificité et porter une alternative, mais peut-être au risque d'affaiblir notre opposition aux projets en cours ?
- sur l'inscription de la fédération dans les expressions et initiatives unitaires qui pourraient utilement avoir lieu, mais qui ne se feront sans doute pas sur nos bases et porteront vraisemblablement la défense du paritarisme. Il semble à la CE

qu'il faudra s'inscrire malgré tout dans ces actions communes, l'enjeu étant de construire un rapport de force pour empêcher cette régression majeure.

B.3.2. Développement de la contractualisation

B.4. Stratégie interprofessionnelle

Points proposés par les mandatées Solidaires

Stratégie interprofessionnelle : (pour rappel, le mandat du CF de mai est le suivant (cf. RD CF mai) :

Le mandat du Congrès de Boulogne de “ se saisir de toutes les opportunités de mobilisation locale et nationale (malgré un effet saute-moutons et un suivisme de la CGT ou de l'IS Fonction Publique) pour aboutir à des appels sectoriels et/ou interprofessionnels.” est reconduit.

En l'absence de stratégie intersyndicale gagnante, notre Union syndicale Solidaires n'est pas en capacité de mobiliser seule.

L'Union syndicale Solidaires appelle, seule, à la grève reconductible.

« Au regard des votes qui peuvent apparaître comme contradictoires, le conseil fédéral adopte l'idée que notre objectif est de construire la grève reconductible qui est une stratégie gagnante mais on ne porte pas la grève reconductible comme mandat ferme dans les instances de Solidaires ».(reformulation de la CE)

La Fédération SUD Collectivités Territoriales initie, au sein de Solidaires, « un débat pour définir ensemble une stratégie nationale, interprofessionnelle, articulant mobilisations contre les attaques immédiates, et perspectives de mobilisation sur les attaques annoncées (retraites...) ».

Ce débat pourrait avoir lieu en deux temps (avant l'été, et en septembre : le BN du 7 juin devrait en fixer les modalités)

Quelles propositions la fédération Sud Éducation peut-elle porter dans ce débat en vue d'élaborer une stratégie cohérente et mobilisatrice ?

Nous invitons les syndicats à soumettre leurs propositions au CF de juin pour un premier débat, en vue d'un vote sur des propositions précises au CF de septembre.

Doc : Note de la fédération SUD Collectivités territoriales; Compte-rendu du BN de juin

B.5. Matériel fédéral de rentrée

B.5.1. 4 pages de rentrée

Point proposé par la CE

Dans le cadre du mandat donné par le CF de mars 2015, la CE propose de faire un quatre pages de rentrée centré sur l'actualité dans notre champ de syndicalisation et mentionnant l'échéance des élections professionnelles. Les thématiques envisagées sont : Parcoursup, réforme de l'EP, casse de l'orientation, attaques sur le statut de fonctionnaire, atteintes à la liberté pédagogique. Ce 4 pages serait rapidement proposé aux syndicats pour tirage centralisé dans le cadre du budget mutualisé et pour être disponible dans les syndicats locaux dès la rentrée.

B.5.2. Journal spécial élections

Point proposé par le GT élections

Le CF de mars a décidé de produire un journal spécial élections. Le GT élections propose que ce journal sorte entre début septembre et les vacances de la Toussaint selon le sommaire ci-dessous. Le GT demandera aux commissions concernées ou à des mandatées d'y participer.

1- Présentation de SUD éducation

2- Les élections : qui votent où ? à quoi ça sert ?

3- Vers un statut unique, contre la contractualisation dans la FP

4- SUD éducation, un syndicat féministe : résumé du texte de congrès de Brest avec un encart sur les inégalités salariales et un autre sur les LGBTQphobies

5- L'anti-hiéarchie, à SUD Éducation, qu'est-ce que ça veut dire ?

6- Une baisse du temps de travail pour tou-te-s ? (écrire un article sur notre revendication du temps de travail, contre l'annualisation du temps de travail (AESH, AED, CPE) et les menaces d'annualisation (PLP) mais aussi pour la baisse du temps de service (avec un temps de concertation compris dans le service).

7 – Une autre école

8- Conditions de travail

9- Pour une école inclusive

10- Parcours Sup' et la sélection à l'université

11- Attaques sur la voie professionnelle

12- Les attaques dans la Fonction Publique

13- Les attaques sur le paritarisme

14- Un article sur la situation interprofessionnelle (à partir de nos textes du dernier congrès qui lie la question des luttes à celle du syndicalisme)

Le CF valide-t-il le sommaire de ce journal spécial élection et les modalités proposées ?

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

Ajout de la CE : il nous est apparu qu'il n'était pas clair dans la décision du CF si ce journal était un journal supplémentaire ou s'il venait en remplacement du numéro de rentrée du journal fédéral. Nous proposons donc de clarifier ce point.

Ce journal remplace-t-il le numéro ordinaire du journal de septembre ?

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

B.5.3. Guide non titulaire

Point proposé par la commission précarité

Fédéralisation du guide pour les droits des enseignant-e-s non titulaires pour la rentrée 2018 avec l'ajout en 8eme page de l'encart concernant les élections qui a déjà été validé au CF (voir la 4eme page du 4 pages électoral). Toute commande du guide sera prise sur le budget mutualisation.

Documents sur le site

Le CF valide-t-il le guide pour les droits des enseignant-e-s non titulaires pour la rentrée 2018, avec impression centralisée dans le cadre du budget mutualisation ?

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

Points reportés du CF de mai

Statutairement, les points reportés du CF précédent doivent être traités en priorité

C. Bilan de l'activité fédérale (reporté de mai)

10 min

Point proposé par la CE

Au congrès fédéral, la CE a proposé de faire un bilan plus étayé de la vie fédérale depuis le congrès de Brest. Il sera envoyé au plus tôt après l'envoi de l'ODJ définitif car les dernières remontées viennent de nous parvenir.

D. Cahier de congrès (reporté de mai)

10 min

Point proposé par la CAC

La CAC a fait le choix de dissocier l'habituel cahier de congrès en deux parties :

1. Une partie imprimée sous forme de livret A5, à vocation de diffusion large, qui comprend les quatre textes d'orientation adoptés en congrès, les statuts, le RI actualisé suite au CF de juin et le bilan fédéral résumé
2. Une annexe diffusée uniquement en PDF, comprenant les textes retiré et rejetés, les motions d'actualité, les amendements rejetés aux statuts et RI

Le CF valide-t-il les cahiers de congrès soumis par la CAC ?

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

Le pli comprenant le livret de congrès serait augmenté d'un courrier de la fédération, dont l'objectif serait double :

1. Mentionner l'ensemble des documents relatifs au congrès existants en plus du livret. Au vu des manques du livret, cela semblerait un minimum démocratique de communiquer cette information aux adhérent-e-s, charge ensuite aux syndicats de communiquer les autres documents en question.

2. En profiter pour rappeler l'enjeu des élections professionnelles. Dans la période, il nous semble qu'un routage aux adhérent-e-s doit comprendre un minimum de communication sur cet enjeu décisif pour notre syndicalisme.

Un argument supplémentaire de la CAC en faveur d'un routage : le congrès de Boulogne a été le moins cher de l'histoire de la fédération, et il reste une certaine somme de disponible pour le routage, pour faire comme lors des congrès précédents. ; Le coût de l'impression et du routage sera d'environ 2500 €

Le CF valide-t-il un routage aux adhérent-e-s d'un pli comprenant le livret de congrès, augmenté du courrier présentant les documents issus du congrès ainsi qu'une expression au sujet des élections pro ?

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

Courrier pour les élections dans le cahier préparatoire

E. CR de la rencontre zapatiste des femmes qui luttent (reporté de mai) 10 mn

Point d'information présenté par la mandatée.

CR écrit dans le cahier préparatoire.

Nouveaux points pour le CF de juin

F. Conflits et médiations

1h

F.1. Commission de médiation entre plusieurs adhérentes et SUD éducation Nord

Compte-rendu de la commission tenue la veille.

F.2. Commission de médiation à la demande de deux adhérentes de SUD éducation 93

Compte-rendu de la commission tenue la veille.

F.3. Commission de médiation pour Julie Olivier et SUD éducation 14

Dans le cahier préparatoire : conclusions de la Commission de médiation et courrier de SUD éducation Somme

Au regard du résumé et des conclusions de la commission de médiation dans le cahier préparatoire, les votes suivants sont soumis au conseil fédéral par la commission de médiation

La commission de médiation tient à souligner que si ces propositions sont faites, c'est bien que la situation ne permet pas de résoudre le conflit autrement et qu'après six mois de médiation, ce sont, de son point de vue, les seules solutions pour mettre un point d'arrêt au conflit tout en préservant Julie Olivier de la répression hiérarchique qu'elle pourrait subir dans les mois à venir (répression déjà reconnue à deux reprises en conseil fédéral).

1. Adhésion de Julie Olivier

- a. **Le conseil fédéral, tenant compte des éléments apportés par la commission de médiation fédérale, accepte l'adhésion de Julie Olivier au syndicat Sud éducation 80**

Consensus ?	Oui / Non	Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	-----------	--------	----------	--------------	--------

b. En cas de vote contre le (a)

Le conseil fédéral accepte le principe d'une adhésion de Julie Olivier dans un syndicat limitrophe à son syndicat d'origine, de la même académie (50 ou 61) ou de la future académie fusionnée (76/27)

Consensus ?	Oui / Non	Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	-----------	--------	----------	--------------	--------

c. En cas de vote contre le (a) et quel que soit le vote sur le b

Le conseil fédéral accepte l'adhésion à titre exceptionnel de Julie Olivier directement à la fédération pour une durée maximum de 2 ans pour assurer sa protection juridique (délai de prescription des faits liés à la répression syndicale).

Consensus ?	Oui / Non	Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	-----------	--------	----------	--------------	--------

2. Protection fédérale

Quelle que soit l'option choisie sur l'adhésion (ou non-adhésion) de Julie Olivier, nous proposons de voter sur le prolongement de sa protection dans le cas de la répression syndicale subie :

Le conseil fédéral prolonge la protection juridique de Julie Olivier telle qu'actée au Conseil Fédéral de février "Le CF valide l'accompagnement et le suivi de la situation, notamment judiciaire, de Julie Olivier par la Fédération et donc la prise en charge financière totale des coûts liés aux procédures" jusqu'à la prescription des faits.

Consensus ?	Oui / Non	Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	-----------	--------	----------	--------------	--------

Remarque de la CE :

La CE n'est pas en mesure de fournir un document complet récapitulant toutes les demandes des syndicats et les mandatements fédéraux et Solidaires. La CE enverra le tableau récapitulatif des demandes des syndicats dès que nous aurons reçu la totalité des tableaux, ce qui risque d'arriver très tard cette année.

Concernant les mandatements fédéraux et Solidaires, les syndicats peuvent trouver la compilation des propositions reçues, qui sera mise à jour au fur et à mesure, dans la rubrique "Qui fait quoi dans la fédé ?" :

<http://www.sudeducation.org/Propositions-de-mandatements-7733.html> (partie privée du site).

Rappel de la CE :

Nous obtiendrons cette année une quotité de décharge de 70 ETP environ (nous attendons encore la confirmation de la quotité exacte attribuée par le MENESR).

Le règlement intérieur de la fédération stipule que "La méthode de répartition des décharges syndicales est proposée par les syndicats, débattue et adoptée en CF au plus tard lors de l'avant-dernier CF de l'année scolaire."

"Les règles de répartition des décharges et CTS ne peuvent plus être modifiées en juin, où se décide seulement l'attribution effective des CTS aux mandaté-e-s et syndicats".

Règles de répartition des décharges et CTS actuellement en vigueur

a) Répartition des CTS entre syndicats et mandats fédéraux-Solidaires :

Sur la quotité totale de CTS accordée à la fédération :

- 9 ETP sont réservés aux décharges fédérales et Solidaires.
- 1 ETP fédéral pour les questions juridiques

b) Règles de répartition des CTS pour les syndicats :

La quotité de CTS pour les syndicats est répartie selon les règles suivantes :

- part fixe de 0,300 ETP par syndicat ;
- part fixe de 0,125 ETP par département supplémentaire ;
- part « petit syndicat » de 0,125 ETP ;
- le reste des CTS est partagé au prorata du nombre d'adhérent-e-s ;
- les demandes de dépassement ne peuvent excéder 0,06 ETP ;
- un syndicat qui alloue 10% ou plus de son temps de décharge en CHS ne peut prétendre à un dépassement ;
- « Le CF peut choisir de « répartir » les décharges en fixant une quotité estimée « adaptée » pour assurer chaque mandat :
 - 0,5 pour les mandats à la CE, pour Solidaires.
 - 0,25 ETP pour les autres mandats : cela signifie que si quelqu'un-e demande plus (0,5 ETP par exemple), il aura d'abord 0,25 ETP ; puis peut-être plus selon ce qu'il reste.

G.1 Gestion des crédits d'heure

Propositions de Grenoble

G.1.1 Limitation des CHS par adhérent-e.

Proposition d'une limitation du nombre de journée de CHS fédéraux prise par chacun-e afin de ne pas transformer cela en "décharge supplémentaire/cachée" (en fait, il y a la question de ceux qui seraient déchargé-es "plus que nos règles" : les déchargé-es à 50% et ceux qui sont en "pause/purgatoire" après 8 années de décharges). A titre d'exemple, 18 journées de CHS "équivalent" à une décharge à l'année d'une demi-journée par semaine (précision pour les "spécialistes du sujet" : même si les calculs ne donnent pas cette équivalence). Si un-e mandaté-e a besoin de beaucoup de CHS, c'est que nous aurions dû penser à attribuer une vraie décharge !

Vote : proposition d'une limitation par adhérent-e

- a) de 10 journées de CHS fédéral pour l'année**

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

- b) de 15 journées de CHS fédéral pour l'année**

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

- c) de 20 journées de CHS fédéral pour l'année**

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

G.1.2 Suivi des CHS fédéraux

Grenoble formule différentes propositions pour permettre d'avoir un "meilleur" suivi des CHS fédéraux :

Vote 1 : pour chaque CHS fédéral souhaitant être utilisé, la CE doit (systématiquement) être prévenue en amont.

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

Vote 2 : si la CE n'a pas été prévenue en amont, alors le CHS sera pris sur celui du syndicat local

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

Vote 3 : pour chaque CF, la CE joindra le tableau de la consommation des CHS fédéraux dont elle a connaissance ; accompagné si besoin d'un commentaire

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

Remarque de la CE : il est nécessaire d'avoir un volant de CTS fédéraux pour des usages ponctuels divers. Nous ne sommes pas capables cette année de donner un chiffrage précis des CTS utilisés cette année, mais c'est de l'ordre d'une cinquantaine de journées.

Dans le cadre des élections professionnelles, le CF de mai a validé un dispositif dit de "cellule de crise" dans les mêmes conditions que celui de 2014. D'expérience, la CE estime qu'il faut un minimum de 3 camarades pour assurer son fonctionnement. À ce jour, deux propositions ont été formellement reçues. Plusieurs camarades nous ont indiqué y réfléchir avec leur syndicat. La CE propose en conséquence d'augmenter la réserve de CHS fédérales de 20 jours pour provisionner le fonctionnement de la cellule de crise. Cela porte à 70 jours la réserve fédérale de CHS (50 jours comme l'an passé, plus 20 jours pour compléter la cellule de crise).

G.2 Décharges et CTS des syndicats

Voir en ligne le récapitulatif des demandes de décharges et CTS des syndicats, consultable dans la partie priée du site - Rubrique ASA, crédits d'heure, décharges : <http://www.sudeducation.org/Decharges-et-CTS-demandes-par-les.html>

Toutes les demandes de décharges et CTS des syndicats qui ne dépassent pas des 0,06 ETP, si elles ne dépassent pas le total des 60 ETP attribués sont validées ?

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

Il y aura des votes séparés sur des demandes de syndicats qui dépassent de plus de 0,06 ETP la quotité qui leur a été attribuée selon les règles en vigueur.

G.3 Mandatements et décharges fédérales, solidaires, externes

Le récapitulatif des propositions est situé dans la rubrique Qui fait quoi dans la fédé ? - Propositions de mandatements fédéraux et Solidaires pour l'année 2018-2019 : <http://www.sudeducation.org/Propositions-de-mandatements-7733.html>

Une version papier sera distribuée au début du CF avec l'ensemble des propositions reçues.

Dans l'éventualité où l'enveloppe des 70 ETP serait dépassée, et que la proposition de Grenoble serait rejetée par le CF, des réductions de décharges devraient être nécessairement débattues en séance.

G.3.1 Au sujet de la "foire à la saucisse" de l'attribution des décharges

Proposition de Grenoble

Remarque de la CE : si les décharges fédérales proposées entrent dans l'enveloppe des ETP prévus à cet effet, il n'y aura pas lieu de soumettre ces points au vote sauf sur demande d'un syndicat.

Propositions concernant la "foire à la saucisse" lors de l'attribution des décharges fédérales et Solidaires : proposition qu'il y ait un temps de débat général sur les priorités fédérales pour savoir quels sont les mandatements avec décharges à privilégier.

Vote 1 : Si les décharges fédérales proposées sont supérieures à l'enveloppe prévue par nos règles fédérales, un temps de débat général a lieu sur les priorités fédérales pour savoir quels sont les mandatements avec décharges à privilégier.

Consensus ?	Oui / Non	Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	-----------	--------	----------	--------------	--------

Vote 2 : Si les décharges fédérales proposées sont supérieures à l'enveloppe prévue par nos règles fédérales, le CF utilise le principe du vote hiérarchique (0=non / 1=pas opposé ou pourquoi pas / 2oui, prioritaire) pour chaque demande de mandatement avec décharge fédérale sur lequel chaque syndicat se prononcera pour le CF de juin

Consensus ?	Oui / Non	Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	-----------	--------	----------	--------------	--------

Remarque de Grenoble : insistons lourdement, c'est le mandat qui est jugé "important" pas la personne !

G.3.2 En cas de candidatures multiples en concurrence pour un mandat fédéral avec décharge

Proposition de Grenoble

Il ne s'agit bien sûr pas de remettre en cause les co-mandatements possibles. S'il n'y a aucun mandatement concurrentiel, alors la proposition n'a pas d'intérêt pour cette année.

Vote sur les 2 premières propositions suivantes en bloc :

1. **premièrement, les personnes essayent de se mettre d'accord entre elles si possible**
2. **ensuite, conformément à nos principes, promouvoir la rotation : l'ancien-ne laisse la place à un-e nouvelle/nouveau en la/le tulant si nécessaire (moyennant ASA ou CHS) ; l'idée n'est pas forcément de "tourner" chaque année, mais de pouvoir tourner "régulièrement".**

Cette modalité est-elle adoptée ?

Consensus ?	Oui / Non	Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	-----------	--------	----------	--------------	--------

Vote sur la proposition 3 :

3. enfin s'il y a plusieurs nouvelles candidatures, c'est la première candidature (par ordre chronologique, demande adressée sur la liste "syndicats") qui sera retenue. Cette modalité est-elle adoptée ?

Consensus ?	Oui / Non	Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	-----------	--------	----------	--------------	--------

G.4 Vote des décharges conformément aux répartitions adoptées ou confirmées au CF de mai

G.4.1 CE

Des contributions ont été envoyées pour certains mandats qui se trouvent dans le cahier préparatoire.

À ce jour, une proposition supplémentaire de mandatement à la CE a été reçue, pour un montant de 0,25 ETP. Les propositions de décharges pour la CE représentent 3,897 ETP.

Le CF valide-t-il le mandatement et la décharge liée de Denis Orcel pour la CE ?

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

Les autres propositions de décharges pour la CE (dans la limite de 12 membres réglementaires) sont elles validées pour les camarades mandaté-e-s au CF de mai ?

Il y aura des votes séparés sur des quotités si des syndicats le demandent.

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

G.4.2 Juridique

Le CF a provisionné 1 ETP pour un ou des mandats dédiés aux questions juridiques. A ce jour, une seule proposition de mandatement est parvenue à la fédération pour 0,25 ETP.

G.4.3 Commission Journal

Extrait de l'article V-4 du RI: "Le CF donne à la commission journal les moyens de fonctionner par l'attribution de décharges pour le maquettage et la coordination". A ce jour les propositions de mandatement pour la coordination du journal représentent au 0,5 ETP. La proposition de mandatement pour le maquettage du journal est de 0,25 ETP. Le mandatement et la décharge pour le routage est, elle, de 0,067 ETP.

G.4.4 Vote sur les décharges et mandats fédéraux, Solidaires, externes

Les propositions pour les autres mandats et décharges fédérales, Solidaires et externes, ne conduisant pas la fédération à excéder la quotité de 70 ETP attribués par le MEN, sont-elles validées ?

Il y aura des votes séparés sur des mandatements ou sur des quotités si des syndicats le demandent.

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

G5 Demande de temps de décharge sous forme de CTS à Solidaires Fonction Publique

Point proposé par la commission formation syndicale

Remarque de la CE (1) – le compte-rendu de la commission formation de Solidaires apporte les précisions suivantes à ce sujet :

Le Secrétariat National précise que ces droits Fonction Publique sont tous distribués actuellement. Chaque fin d'année [civile] les droits sont rediscutés en Commission Fonction Publique selon les partant-es et arrivant-es. Cette année, les élections dans la FP peuvent faire varier le volume d'heures. [...]

Par ailleurs, il est rappelé que les organisations de la FP peuvent bénéficier de 20 jours/an/ agent mandaté [les ASA 13] pour assister à certaines réunions (la définition est large) sous condition de représentation au Conseil commun de la FP. [...] Cette disposition est souvent méconnue.

Remarque de la CE (2) : 50 jours de CHS représentent 0,217 ETP de décharge.

Remarque de la CE (3) : Stéphane Enjalran (59) bénéficie de 0,5 ETP de décharge fourni par Solidaires Fonction Publique au titre de son mandat au Secrétariat National de l'Union syndicale.

Le CF valide-t-il de demander à Solidaires Fonction Publique l'octroi en CHS des 50 journées nécessaires à l'animation des stages « les dangers de la société numérique » auprès des Solidaires locaux pour 2018-2019 ?

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

H. Modifications du RI reportés du congrès

1h

Les modifications du RI ne peuvent être examinés qu'au dernier CF de l'année, ils ne peuvent donc être reportés.

H.1. Amendement Am4 du syndicat Grenoble au règlement intérieur fédéral

Point reporté du congrès fédéral

Il s'agit d'un amendement : d'ajout (**en italique gras**)

III-3. Ordre du jour

« *La présentation des points à l'ordre du jour par syndicat ou par commission y est minutée.*

L'ordre du jour est discuté puis adopté en début de CF. Si l'ordre du jour n'est pas épuisé le second jour à 14 h, les points restant à aborder sont reportés au début du CF suivant. Le point « Trésorerie fédérale » est systématiquement placé après le point « Installation du Conseil Fédéral ».

Commentaire : Afin d'éclairer les débats et donner les informations nécessaires aux prises de décisions qui engagent l'argent de notre Fédération.

Vote par syndicat	Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
Vote par mandats	Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :

H.2. Amendement Am6 du syndicat 34 au règlement intérieur

Point reporté du congrès fédéral

Amendement d'ajout

Chapitre IV -Au troisième alinéa, ajouter une phrase « **Plus de deux adhérent-e-s d'un même syndicat ne peuvent être simultanément membres de la CE. Il sera dérogé à cette modalité uniquement en cas de mutation professionnelle d'un membre de la CE qui le conduirait à adhérer à un syndicat disposant déjà des deux membres prescrits**

Vote par syndicat	Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
Vote par mandats	Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :

H.3. Amendement Am7 du syndicat 42 au règlement intérieur

Point reporté du congrès fédéral

Amendement d'ajout.

A l'article « V-5. Commission de médiation », après « *Elle comprend des représentant-e-s d'au moins trois syndicats et au moins un membre de la CE.* » ajouter : « **Sa composition est fixée pour une année scolaire lors du dernier CF de l'année. Les syndicats membres d'une commission de médiation poursuivent jusqu'à leur terme les médiations commencées pendant leur mandat même si elles se prolongent après la fin de l'année scolaire.** »

Commentaire : Actuellement la procédure de constitution des commissions de médiation au cas par cas ne va pas. S'inscrivent généralement des syndicats qui ont déjà un avis, un parti, une préférence concernant le conflit en cours, ce qui fausse le travail des commissions de médiation. C'est une particularité de notre fédération, la quasi-totalité des autres structures ont une commission de médiation fixe, justement pour éviter ce biais. On s'inscrit alors dans une commission de médiation sans savoir quels seront les sujets à traiter, comme une tâche fédérale à assurer à tour de rôle dans le cadre de l'autogestion de la vie fédérale.

Vote par syndicat	Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
Vote par mandats	Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :

H.4. Amendement Am8 du syndicat 42 au règlement intérieur

Point reporté du congrès fédéral

Amendement de remplacement : dans l'article « V-5. Commission de médiation » du RI, dans la phrase suivante : « Une commission de médiation peut être créée pour la circonference sous la responsabilité du CF. », **remplacer « créée » par « activée »**, ce qui donnerait : « Une commission de médiation peut être activée pour la circonference sous la responsabilité du CF. »

Vote par syndicat	Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
Vote par mandats	Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :

H.5. Amendement Am9 du syndicat 42 au règlement intérieur

Point reporté du congrès fédéral

Amendement d'ajout.

A l'article « V-5. Commission de médiation », ajouter à la fin :

« **Chaque partie engagée dans une commission de médiation a le droit de bénéficier de l'assistance d'un-e ancien-ne mandaté-e fédéral-e qu'elle choisit parmi les volontaires.** »

Commentaire : Le droit à un conseil informé fait partie des droits importants en cas de conflit. Cela pourrait aussi faciliter le travail de résolution des conflits et de médiation. Et il arrive que des adhérent-e-s en conflit avec leur syndicat ne connaissent pas assez le fonctionnement fédéral pour réellement faire valoir leurs droits dans le cadre d'une médiation.

Vote par syndicat	Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
Vote par mandats	Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :

H.6. Amendement Am10 du syndicat Grenoble au règlement intérieur fédéral

Point reporté du congrès fédéral

Il s'agit d'un amendement : d'ajout (passage **en italique gras**)

VI. Mandats fédéraux (ligne 354)

« **Tout-e mandaté-e fédéral-e est proposé-e par son syndicat et désigné-e par le CF pour une année scolaire** »

Commentaire : Cela entérinerait notre pratique.

Vote par syndicat	Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
Vote par mandats	Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :

H.7. Amendement Am11 du syndicat Grenoble au règlement intérieur fédéral

Point reporté du congrès fédéral

Il s'agit d'un amendement : d'ajout (passage **en italique gras**)

VIII-2. Critères de répartition (ligne 395) « **La méthode de répartition des décharges syndicales pour l'année scolaire suivante est proposée par les syndicats, débattue et adoptée en CF au plus tard lors de l'avant-dernier CF de l'année scolaire.** »

Commentaire : Cela entérinerait notre pratique.

Vote par syndicat	Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
Vote par mandats	Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :

H.8. Amendement Am12 du syndicat Grenoble au règlement intérieur fédéral

Point reporté du congrès fédéral

Il s'agit d'un amendement : d'ajout (passage **en italique gras**)

VIII-2. Critères de répartition

« *Une liste de répartition des décharges pour l'année scolaire suivante est adoptée au plus tard lors du dernier Conseil Fédéral de l'année scolaire* »

Commentaire : Cela entérinerait notre pratique.

Vote par syndicat	Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
Vote par mandats	Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :

H.9. Amendement Am13 du syndicat Grenoble au règlement intérieur fédéral

Point reporté du congrès fédéral

Il s'agit d'un amendement : de suppression (passage barré)

VIII-2. Critères de répartition (ligne 401)

« *Une liste de répartition des décharges est adoptée au plus tard lors du dernier Conseil Fédéral de l'année scolaire* »

Commentaire : Pour éviter la foire d'empoigne lors de l'avant-dernier CF et garantir une égalité de traitement des demandes

Vote par syndicat	Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
Vote par mandats	Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :

I. Modifications du RI reportés proposés pour le CF de juin 30 min

Les modifications du RI ne peuvent être examinés qu'au dernier CF de l'année, ils ne peuvent donc être reportés.

I.1. Modification relative à la validation des mandats

Demande de SUD Education 91 pour le CF de juin

RI actuel "Les mandats sont validés si les pièces demandées sont fournies à la commission et si la moyenne de la somme versée par les adhérent-e-s d'un syndicat n'est pas inférieure de plus de 20 % à la moyenne des versements nationaux."

Nous souhaiterions que la fourchette de 20% soit augmentée à 30 % voire plus. Voir argumentaire dans le cahier préparatoire.

Commentaire de la CE

La CE se permet d'apporter quelques éclairages : ce seuil de 20% n'est pas un seuil de refus de validation des mandats, il fonctionne comme un seuil d'alerte appelant vérification. Il est arrivé que des syndicats voient leurs mandats validés bien que leur moyenne soit inférieure de plus de 20% à la moyenne fédérale, après vérification que cela correspondait bien à des cotisations de personnels à bas salaires (et non à une grille locale inférieure à la grille fédérale ou à un versement de la part fédérale non conforme aux règles en vigueur). Le texte dit que les mandats sont validés si les deux conditions sont remplies (ce sont des conditions suffisantes) mais il ne dit pas que les mandats seront systématiquement refusés si ces conditions ne sont pas remplies : la commission de validation des mandats peut proposer la validation après examen précis de la situation, le CF peut décider la validation des mandats en toute souveraineté en fonction d'une situation particulière qui lui serait présentée.

Vote par syndicat	Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
Vote par mandats	Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :

I.2. Amendement Am1 du syndicat Grenoble au règlement intérieur fédéral

Il s'agit d'un amendement : de remplacement

Chapitre III - 1- Mandats

Remplacer le paragraphe 3 : « *Tant que cette validation n'a pas été communiquée au Conseil Fédéral (si possible, dès le deuxième CF de l'année scolaire), les votes par mandats se font sur la base de ceux retenus pour l'année scolaire précédente.*»

Par : « ***A partir du deuxième CF de l'année en cours, si la validation des mandats n'a pas pu être effective, les votes par mandats se font sur la base de la moitié (arrondi au supérieur) de ceux retenus pour l'année scolaire précédente.***»

Commentaire : nous sommes d'accord avec l'argumentaire du 62 qui indique que : « les retards de validation mettent en difficulté la trésorerie fédérale. De plus, un syndicat voyant son nombre d'adhérent-es diminuer n'a aucun intérêt à faire valider rapidement ses mandats entraînant des différences de traitement entre syndicats ». Néanmoins nous pensons qu'il faut laisser un délai « raisonnable » aux syndicats pour se mettre en conformité : ce n'est pas par mauvaise fois qu'une partie des syndicats n'arrive pas à renvoyer dès septembre sa liste complète d'adhérent-es.

Vote par syndicat	Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
Vote par mandats	Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :

I.3. Amendement Am2 du syndicat Grenoble au règlement intérieur fédéral

Il s'agit d'un amendement : d'ajout au « III-4. Animation » (concerne le CF) : ajouter à la fin du III-4

« ***Pour être adoptée, une décision doit avoir obtenu à la fois la majorité des suffrages exprimés (en syndicats, et en mandats le cas échéant) et l'approbation d'au moins un tiers des syndicats présents au CF.***»

Commentaire : Nous sommes d'accord avec l'argumentaire du 42 qui indique que : « c'est une proposition simple pour essayer de répondre à la crainte, mal réglée par la prise en compte actuelle de l'abstention de décisions adoptées alors qu'un très grand nombre de syndicats ne se sont pas prononcés ou se sont abstenus. ». Néanmoins, il nous semble qu'il n'y a rien dans notre règlement intérieur qui précise qu'une décision doit obtenir la majorité des suffrages pour être adoptée en CF ; ce qui nous semble évident vu que c'est notre pratique !

Vote par syndicat	Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
Vote par mandats	Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :

I.4. Amendement Am3 du syndicat Grenoble au règlement intérieur fédéral

Il s'agit d'un amendement : d'ajout au X. Modification du RI en CF, après : « Le RI ne sera révisable par le CF qu'une fois par année scolaire en juin (dernier CF de l'année scolaire). » ajouter :

« ***Les propositions de modifications peuvent émaner de chaque syndicat. Elles doivent être soumises à tous les syndicats*** »

a) « 15 jours avant la tenue du CF »

Vote par syndicat	Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
Vote par mandats	Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :

b) « 1 mois avant la tenue du CF »

Vote par syndicat	Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
Vote par mandats	Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :

c) « 3 mois avant la tenue du CF »

Vote par syndicat	Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
Vote par mandats	Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :

Commentaire : il nous semble que la formulation des statuts n'est pas claire quant au délai pour pouvoir proposer des modifications au CF : « [le RI] est modifiable par le congrès selon les mêmes modalités que les statuts [c'est-à-dire 3 mois], et par le CF selon les règles définies dans le règlement intérieur [l'ordre du jour est arrêté deux semaines avant le CF]. »

I.5. Modification du Règlement intérieur relative à la constitution de l'ordre du jour

Modification proposée par le 66-11

Il s'agirait d'insérer entre les deux phrases du deuxième paragraphe du point III-3 Ordre du jour la mention suivante :

Lorsqu'un syndicat ou une commission propose au vote du conseil fédéral un texte ayant vocation à devenir une expression fédérale, et dans la mesure où cette expression n'a pas un caractère d'urgence ou peut raisonnablement faire l'objet d'une anticipation, elle doit être transmise aux syndicats en même temps que l'ordre du jour provisoire du CF.

Explication : il est arrivé régulièrement lors des derniers CF que le vote de certains textes soit mis à l'ordre du jour provisoire, mais que les textes en question ne soient transmis que deux ou trois jours avant l'envoi de l'ODJ définitif (voire la veille...) ce qui ne laissait pas un délai suffisant aux syndicats pour déposer d'éventuels amendements.

Ceci est :

- frustrant pour les syndicats qui n'ont pas le temps d'élaborer des amendements à soumettre "dans les temps" pour l'ODJ définitif,
- gênant d'un point de vue démocratique puisque les amendements sont alors déposés hors délai et soumis au vote dans de mauvaises conditions
- d'autant plus gênant que parfois les débats "au débotté" en CF, par manque de préparation, ne se passe pas dans la plus grande sévérité.

Vote par syndicat	Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
Vote par mandats	Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :

J. Calendrier des CF

10 min

Point statutaire

Ce point ne peut pas être reporté car il engage le fonctionnement fédéral.

Le CF de février 2018 avait validé les dates des 13 et 14 décembre pour le CF de décembre pour qu'il soit après la fin des élections. Or nous savons maintenant que les résultats seront connus le 14 décembre. Il apparaît donc opportun de changer les dates du CF de décembre et le déplacer au 20 et 21 décembre pour pouvoir tirer bilan du résultat aux élections.

Est ce que la date des 20 et 21 décembre est retenu pour le deuxième CF de l'année ?

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

Proposition de calendrier des conseils fédéraux 2018-2019

- 27 et 28 septembre 2018
- 20 et 21 décembre 2018
- 31 janvier et 1er février 2019
- 28 et 29 mars 2019
- 20 et 21 juin 2019

Ces dates de CF sont-elles validées ?

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

Point proposé par le GT élections

K.1. Stage élections

Le CF mandate-t-il le GT élections pour organiser un stage élections le 26 septembre ?

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

K.2. Plateformes revendicatives par corps

Voir le [document récapitulatif des plateformes sur le site](#)

Le CF valide-t-il les plateformes revendicatives par corps ?

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

K.3. Augmentation du budget vidéos

Dans le budget prévisionnel adopté au CF de décembre pour les élections professionnelles, 3800 euros ont été attribués au GT vidéo : à l'origine 2500 euros avaient été affectés aux vidéastes, il restait donc 1300 euros que le CF de Mai a autorisé à dépenser pour l'achat de matériels nécessaires aux tournages.

Nous étions parti-e-s sur un tarif de 500 euros par vidéo, néanmoins les vidéastes ont fait appel à des camarades pour la mise en scène et la direction d'acteur-trice-s ce et y ont passé plus de temps que prévu, les tarifs devront augmenter en conséquence.

Le CF de juin valide-t-il d'augmenter le budget des vidéos de 1000 euros afin de pouvoir faire les 2 vidéos prévues dans la campagne et de rémunérer décentement le travail des vidéastes ?

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

K.4. Modifications budgétaires / commandes supplémentaires : professions de foi, bandeau de tract et pied de mail.

Le GT élections propose de commander au graphiste F.Marcot un matériel supplémentaire à disposition des syndicats locaux : un bandeau "élections" pour les tracts, un pied de mail et des professions de foi (une pour le CTMEN - pour les CTA et pour les CAPN et CAPA et CCP) en utilisant au besoin une partie de l'enveloppe allouée aux élections professionnelles (voir budget CF de mai).

Le CF valide-t-il les dépense proposées par le GT élections ?

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

K.5. Elections ESR

Point proposé par la commission ESR

Ci-joint deux textes qui cadrent les axes politiques que la fédération Sud Education défendra au CTMESRI. D'une part la PF de 2014 (où les axes de revendications ont été modifiés) et par ailleurs un texte rédigé récemment par la COM ESR. Ces deux textes forment la plateforme que défendra la fédération Sud Éducation lors des élections au CTMESRI

Demande de vote :

Le CF valide-t-il la production d'un 4 pages s'appuyant sur ces deux textes qui sera proposé aux syndicats sur budget mutualisés ?

Introduction aux autres votes : La profession de foi pour les élections au CTMESRI sera aussi finalisée sur la base de cette plateforme du côté de la fédération Sud Education. Mais elle sera aussi rédigée sur la base des propositions de Sud Recherche EPST. Sur Recherche EPST a envoyé par écrit ses premières propositions d'ajout ou modifications, mais Sud Recherche

EPST apportera d'autres éléments potentiellement pour pouvoir en discuter lors du CF de septembre et pouvoir les valider en CF.

Ajouts demandés actuellement par Sud Recherche EPST :

- le rejet de la "territorialisation" de la recherche : préservation des thématiques, enjeux d'aménagement du territoire, mieux lutter contre la mise au service d'intérêts et potentats locaux ...

- Actualités des organismes de recherche : fusions pour l'ISRETA et l'INRA (entre eux) et l'IFSTTAR (dans Marne-la-Vallée), menace d'éclatement pour le CNRS et l'INSERM (dans les COMUES et autres IDEX).

- La résurgence du contrat de projet

- La nécessité du financement récurrent, les sources de financement, le CIR ... (modifs déjà entamées lors de la réunion de la com. ESR de jeudi).

- Les impacts d'AP 2022 sur la défense individuelle (CAP) et collective (CHSCT) des agents, l'explosion de l'individualisation et la destruction programmée des statuts (en lien avec la contractualisation)...

Donc clairement la PF n'intégrera pas tous les éléments des deux textes mis en discussion pour le CF de juin (en raison de la limite de taille).

Le CF valide-t-il tous les axes développés (sachant que certains disparaîtront peut-être dans la PF finale) ?

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

Le CF de juin est invité à formuler les axes politiques impératifs qu'il demanderait à être ajoutés.

Le CF valide-t-il un accord avec Sud Recherche EPST pour ne conserver que les axes faisant consensus entre les deux organisations dans la PF finale, chacune d'elle développant éventuellement dans sa propre propagande les points de litiges ?

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

L. Trésorerie / budget

10 min

L.1. Caisse de solidarité

Point proposé par la trésorerie fédérale

Pour information, il y a actuellement 11 500 euros dans la caisse de solidarité et 8 000 supplémentaires vont rentrer.

L.2. GT budget prévisionnel

Point proposé par la trésorerie fédérale

Une réunion fédérale d'un GT budget prévisionnel aura lieu le jeudi 13 septembre à 10h00

L.3. Demande de non paiement par le 84 d'une partie de ses réservations

Point proposé par SUD éducation 84

Demande du 84 : Étant donné que nous n'étions que 2 déléguées au congrès (la 3^e n'a pas pu se libérer) mais dans une chambre de 3 personnes à l'auberge de jeunesse, nous demandons de ne pas devoir rembourser les 113,25 € pour les 5 nuitées de la camarade absente. Nous pensons que nous resterons néanmoins sous la barre des 50€/nuit/personne.

Le CF autorise-t-il SUD éducation 84 à ne pas payer les 5 nuitées d'une camarade qui n'a pas pu se libérer (nuitées qui devront donc être prises sur le budget fédéral) ?

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

M. Interprofessionnel et Solidaires

40 min

Documents sur le site : Note BN retraites ; Compte-rendu du BN de juin (à venir), Laïcité synthèse de la CE, résumé écrit de l'intervention des camarades présentant la demande de Constitution d'un syndicat Solidaires Jeunesse et Sport au CF de mai,

Dans le cahier préparatoire: contribution des camarades à l'initiative de la création d'un syndicat J&S.

M.1. Débat sur les retraites : préparation du débat

Point proposé par la les mandatées Solidaires

Le gouvernement a engagé la réforme des retraites. Solidaires organise une première journée de réflexion sur cette question le 3 juillet. Des questions sont soumises aux organisations de Solidaires en vue de l'élaboration de positions communes.

La note jointe (préparation du BN du 7 juin) propose des questions précises et des pistes de réflexion, qui doivent nous amener à approfondir nos positions de congrès.

Texte du congrès de Brest : « Pour une remobilisation du monde du travail »

La diminution des années de travail, avec pour commencer l'annulation de toutes les décotes et surcotes et le retour aux 37,5 années de cotisations pour un départ à la retraite à 60 ans sur la base de 75% du meilleur salaire, pour aller vers une pension unique à 55 ans sans condition. Ces seuls objectifs atteints constituerait une énorme victoire pour le mouvement ouvrier et ouvrirait d'autres perspectives pour gagner d'autres propositions.

-Compte-rendu du BN de juin

M.2. Débat laïcité

Point proposé par la CE

À part la CE, il n'y a eu personne à la réunion GT Laïcité programmée par le CF.

La CE a retravaillé le document de synthèse des orientations fédérales existantes présenté au Cf de mai, pour tenir compte des remarques et débat du CF comme elle l'a pu. S'agissant d'un mandat confié aux MS et destiné à être porté dans les instances de Solidaires, la CE s'est permis d'expliciter dans le document les difficultés que peut soulever cette question dans son champ de syndicalisation.

La CE propose la décision suivante :

Ce document de synthèse sera envoyé à Solidaires comme contribution de la fédération SUD éducation et servira de mandat à nos représentant-e-s dans Solidaires.

M.3. Constitution d'un syndicat Solidaires Jeunesse et Sport

Point proposé par les mandatées Solidaires

Voir aussi la contribution des camarades du syndicat Solidaires Jeunesse et Sport dans le cahier préparatoire

Au CF de mai, des adhérent-es de SUD Education ont fait connaître leur volonté de créer un Solidaires Jeunesse et sports. Le congrès de fondation de cette structure a eu lieu fin mai.

L'article 5 des statuts de Solidaires stipulent que deux organisations membres ne peuvent se faire concurrence sur un même champ de syndicalisation. Or, avec la Constitution d'un Solidaires Jeunesse et Sport, il existe un potentiel conflit de champ de syndicalisation puisque

SUD éducation syndique dans ce ministère en vertu de l'article 1 de nos statuts fédéraux :

Article 1 : Constitution.

Conformément aux dispositions du Livre IV du Code du Travail et de l'article 14 de l'ordonnance du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires, une Fédération des syndicats est constituée entre des syndicats relevant des domaines de l'Éducation nationale, de la Recherche publique et de la Jeunesse et des Sports, adhérant aux présents statuts.

La situation doit faire l'objet d'un débat dans notre fédération afin de réfléchir à notre positionnement au sein de l'Union syndicale Solidaires

Au CF de mai, plusieurs pistes ont été proposées :

1- créer dans la Fédé SUD Educ Commission Jeunesse et Sports (solution provisoire?)

2- syndicat national adhérent à SUD Educ (// SDIS qui a été d'abord adhérent à SUD CT)

3- syndicat autonome

4- appartenance à Solidaires institutions de l'état

La première piste ne semble plus d'actualité, le congrès fondateur de ce syndicat ayant eu lieu.

Les pistes 3 et 4 posent les problèmes de chevauchement de champ de syndicalisation évoqués ci-dessus.

Si le choix du syndicat Solidaires Jeunesse et Sport se porte sur une de ces deux pistes (syndicat autonome Jeunesse et Sports, adhésion à Solidaires institutions de l'Etat), des changements statutaires seront nécessaires par la voie d'un congrès extraordinaire qui devra être réuni à moyen terme.

La fédération SUD éducation considère-t-elle que Solidaires J&S a vocation à devenir un syndicat affilié directement à l'Union syndicale Solidaires ?

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

La fédération SUD éducation considère-t-elle que Solidaires J&S n'a vocation ni à devenir un syndicat affilié à la fédération SUD éducation, ni un syndicat affilié à l'Union syndicale Solidaires ?

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

Si Solidaires J&S décide de s'affilier directement à Solidaires,

SUD éducation oppose son droit de veto

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

SUD éducation vote contre

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

SUD éducation s'abstient

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

SUD éducation vote pour

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

N. Formation syndicale

30 min

N.1. Pour une politique de formation syndicale cohérente

Point proposé par SUD éducation 53

Actuellement, les stages fédéralisés sont proposés au fur et à mesure des CF de l'année en cours sans qu'une organisation cohérente de stages syndicaux ne se dégage au sein de la fédération. La plupart des stages sont alors organisés en fin d'année scolaire, sur des thématiques similaires voire identiques, sans qu'il y ait là un réel besoin pour la fédération.

Il semblerait donc opportun de renverser la logique et que le CF de septembre acte une organisation annuelle de stages fédéralisés. On déciderait alors d'un certain nombre de thématiques de stages qui seraient répartis tout au long de l'année à venir. On peut imaginer que ces thèmes seraient en lien étroit avec les différentes commissions fédérales existantes (n'autre

école, antisexiste, 1er et 2nd degré, etc.). Les syndicats garderaient toute latitude pour proposer des fédéralisations en cours d'année mais leur cohérence avec les autres stages fédéraux serait alors discutée.

Il s'agit donc à la fois d'un souci économique (en privilégiant davantage les stages ouverts) mais également de cohérence fédérale dans les formations syndicales.

Afin d'être au plus près des besoins réels de formation, nous proposons la mise en place d'un GT qui fasse un bilan des participations aux stages fédéraux afin de proposer un plan de formation au CF de septembre pour l'année à venir.

Le CF valide-t-il la mise en place d'une politique fédérale cohérente de formation syndicale ?

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

Si oui, le CF acte-t-il la mise en place d'un GT qui se chargera de faire une proposition de plan de formation au CF de septembre ?

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

N.2. Formations organisées par la commission fédérale formation syndicale

Voir sur le site le questionnaire de la commission sur les besoins de formation

N.2.1. Calendrier des stages de la commission fédérale

Point proposé par la commission formation syndicale

- 10 et 11 décembre : formation juridique niveau 1 : le juridique au service des droits des personnels et de l'action syndicale.
- 8 au 11 janvier : Big Brother, les dangers de la société numérique .
- 17 et 18 janvier : formation juridique niveau 2 : l'accompagnement syndical. Individuel et collectif
- 7 et 8 février : stage d'accueil à SUD éducation (une plaquette sera proposée au CF de septembre à partir des retours des syndicats au questionnaire).
- 18 et 19 mars : formation juridique niveau 2 : les recours. Et le contentieux
- 16 et 17 mai : formation juridique niveau 2 : la procédure disciplinaire.

Le CF valide-t-il le calendrier des stages de la commission formation syndicale de SUD éducation et leur fédéralisation?

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

Sur le stage des 16 et 17 mai, le CF décide-t-il de proposer à Solidaires Fonction Publique de prendre en charge conjointement le stage juridique consacré à la procédure disciplinaire ? (Procédure disciplinaire dans la FPE voire + FPT).

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

N.2.2. Point Information aux syndicats sur le répertoire des formateurs Solidaires et le rôle de la commission formation

Point proposé par la commission formation syndicale

N.3. Remboursement de frais supplémentaires suite stage Dakar

Point proposé par SUD-océans hors de France

Pour le stage des 18-20 avril 2018 à Dakar de SUD-océans, le CF de février avait voté le financement par la fédération du déplacement d'un membre de la commission juridique (vol France/Dakar Aller-retour). C'est Pablo Guevara qui est venu pour ce stage à Dakar. Mais Pablo a connu des soucis avec son vol de retour ce qui a entraîné un surcoût de déplacement de 590,74 euros. SUD-océans a pris en charge cette dépense supplémentaire.

Le CF accepte-t-il que la fédération prenne en charge le surcoût occasionné par les problèmes rencontrés par Pablo Guevara pour son vol de retour Dakar/Lyon ?

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

N.4. Stage fédéral "AESH, luttes et revendications" second niveau

Point proposé par la commission précarité

La commission précarité demande l'approbation du CF pour l'organisation d'un stage "AESH, luttes et revendications" second niveau en novembre 2018 de deux jours. En effet un début d'auto organisation s'est mise en place et la demande a été forte de la part des participants pour poursuivre le travail commencé. La commission demande un vote de principe sur la participation éventuelle d'intervenants extérieurs et la prise en charge de leurs frais de déplacement.

N.5. Stage de formation militante interne sur les questions antisexistes

Point proposé par la commission antisexiste pour les droits des femmes et des LGBTQI

La commission antisexiste fédérale souhaite mettre à l'ordre du jour du CF de juin la validation du principe (et du programme) d'un stage de formation militante interne sur les questions antisexistes. Ce stage a vocation à être organisé par zone géographique, là où des syndicats se montreraient intéressés (en stage ouvert pour que les adhérent-es des départements voisins puissent venir). L'animation du stage serait prise en charge par les membres de la commission antisexiste, qui sont déjà par ailleurs réparti-es sur un peu tout le territoire. Le contenu du stage reprend des ateliers déjà validés lors de stages fédéraux précédents, et animés par les membres de la commission à ces occasions. Pour l'intervention sur féminisme et syndicalisme jamais encore abordé, nous pourrons nous appuyer utilement sur l'article de fond écrit par Annick Coupé sur le sujet.

En pj la présentation rapide du stage (dans les documents préparatoires sur le site)

Les questions posées au CF :

- Le CF valide-t-il le principe et le programme de ce stage de formation interne ?

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

- Le CF valide-t-il le défraiement des déplacements des intervenantes de la commission (quatre maximum) ?

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

N.6. Fédéralisation du stage « Résistances »

présenté par SUD éducation Ariège

Voir la plaquette de présentation dans le documents préparatoires sur le site

Le CF décide-t-il de la fédéralisation du stage « Résistances » du 15 au 19/10/2018 organisé en Ariège ?

Remarque de la CE : ce stage est proposé la dernière semaine de dépôt des listes pour les élections professionnelles.

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

0. Journal

10 min

Adoption du sommaire de journal de septembre (sauf si le CF a décidé au point actualité/matériel de rentrée que le journal spécial élections remplace le journal de septembre).

Article proposé par la commission second degré sur la division sexuelle du travail chez les agentes de l'éducation nationale dans le cahier préparatoire. Contribution du 62 sur cette proposition d'article dans le cahier préparatoire également.

L'article proposé par la commission antisexistes pour les droits des femmes et des LGBTQI est-il validé ?

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

Le sommaire tel que présenté au CF est-il adopté ?

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

P. L'antisexisme dans la fédération

40 min

Motion proposées par SUD éducation 62 et SUD éducation 92

SUD éducation 92 et SUD éducation 62 ont chacun produit une motion sur ces questions qui sont dans dans le cahier préparatoire de CF. La motion du 92 n'entraîne pas de prises de décisions, il s'agit d'une contribution au débat. La motion du 62 contient plusieurs propositions de décisions, présentées ci-dessous. La commission fédérale antisexistante pour les droits des femmes a discuté de ces questions et a proposé des éléments de réponse dans le CR de sa dernière réunion, qui figure dans le cahier préparatoire.

L'AG du 14 mai 2018 de SUD éducation 62 a produit une motion disponible en intégralité dans le cahier préparatoire de CF dont nous reproduisons dans l'ODJ uniquement certains extraits.

Le CF de février 2018 a mis en exergue des divergences de points de vue sur la question de l'antisexisme dans notre fédération :

- sur le fond,
- sur la forme de lutte ou d'outils de lutte que doit adopter notre fédération sur le sujet,
- sur nos discussions dans les instances.

Cela a été l'objet de nouvelles discussions officielles ou officieuses au congrès de Boulogne-sur Mer avec un point à l'ordre du jour en fin de congrès, le vendredi 30 mars. Compte-tenu de notre implication dans l'organisation du congrès, du texte accusatoire envers la CLOC lu en séance le vendredi 30 mars, et surtout de la forme qu'a pris le "débat" "antisexisme" lors du congrès, SUD éducation 62 n'est pas intervenu lors de ce point. Nous rappelons que nous souhaitions que, préalablement au point antisexisme, soit abordé un point sur le fonctionnement. Cela n'a pas été retenu par le congrès. SUD éducation 62 tient cependant à saisir le CF de juin sur cette question via cette contribution [*disponible en intégralité dans le cahier préparatoire*].

P.1. Sur le droit d'expression des minorités

SUD éducation 62 demande à ce que la CE soit mandatée pour rappeler les statuts sur les listes équipes et syndicats, et en particulier l'article 12.

La CE est mandatée pour rappeler les statuts sur les listes équipes et syndicats, et en particulier l'article 12.

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

P.2. Sur la non-mixité

SUD éducation 62 demande à ce que toute volonté d'organiser une réunion fédérale non mixte sur quelque sujet que ce soit, soit discutée pour en définir le cadre et surtout les finalités.

Toute réunion fédérale non mixte sur quelque sujet que ce soit, est discutée en amont pour en définir le cadre et surtout les finalités.

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

P.3. Sur la communication fédérale

SUD éducation 62 demande à ce qu'il n'y ait aucune communication sur le sujet de l'antisexisme qui ne soit pas validée en CF ou congrès.

Aucune communication sur le sujet de l'antisexisme ne peut être publiée sans validation d'un CF ou d'un congrès.

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

Q. Fonctionnement des commissions

50 min

Q.1. Fonctionnement de la commission ESR

Motion proposée par le 29 ; 34 ; 86 ; 91 ; 25-39-70-90

Voir dans le cahier préparatoire les explications

Commentaire de la CE : la CE a découvert ces propositions au moment de la finalisation de l'ordre du jour. Ce texte comporte selon nous des informations inexactes et trop partielles. Les propositions soumises au vote nous semblent remettre en cause profondément le fonctionnement statutaire de la fédération et des commissions. Elles n'ont pas fait l'objet de discussions préalables dans la commission ni avec la CE. La CE propose donc de reporter ce point à un prochain CF, après un échange dans la commission et avec la CE

Motion proposée au vote :

L'ESR est un champ de syndicalisation particulier de Sud Éducation comme cela a été discuté lors du Congrès de 2015. Si la COM ESR doit respecter le cadre fonctionnel de toutes les Commissions, ce respect doit se faire en bonne intelligence et souplesse. Au regard du nombre de décisions et souvent des courts délais pour les prendre (réunions convoquées par le ministère ; CTMESR, CNESER et CTU ; communiqués intersyndicaux de l'IS ESR ; ...) il est nécessaire que la COM ESR puisse continuer à user de la même pratique que ces dernières années.

1/ Lorsqu'une décision est à prendre, la COM ESR doit pouvoir en discuter en son sein. Si une décision apparaît consensuelle sur la base des orientations politiques de la fédération au sein de la COM ESR, et si les délais l'exigent, cette décision peut être proposée directement par les mandaté.es/élu.es ESR aux syndicats pour avis via la liste « syndicats ».

2/ Les mandaté.es/élu.es ESR n'ont pas de fonctions politiques décisionnaires et les décisions doivent se discuter dans un cadre le plus basiste possible ; a minima via la liste de diffusion « sudsupadh », sachant que plusieurs syndicats et la CE sont abonnés à cette liste.

3/ Si au sein de la COM ESR et/ou au sein des syndicats il n'y a pas de consensus, la COM ESR ou la CE portera le sujet en discussion au CF.

4/ S'il y a consensus au sein de la COM ESR et pas d'avis opposé de syndicats, et si les délais l'exigent, la COM ESR et/ou la CE seront légitimes pour considérer cette proposition comme portant l'orientation fédérale indépendamment d'un avis du CF et pourront la communiquer aux instances concernées (réunions ministérielles, CTMESR, CTU, CNESR, Intersyndicale ESR, ...).

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

Q.2. Crédit d'une commission outre-mer

Motion proposée par la Guyane, Mayotte et la Réunion

Le CF décide-t-il la création d'une commission outre-mer ?

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

Q.3. GT "PDF (un format ouvert) : Pratiques Démocratiques dans la Fédération"

Motion proposé par SUD éducation Grenoble

Proposition de prolonger l'existence du GT PDRIC en le renommant "PDF (un format ouvert) : Pratiques Démocratiques dans la Fédération" :

- qui aurait notamment pour mandat de travailler à des pistes qui favoriseraient l'élaboration des consensus lors de nos instances fédérales (propos tenus plusieurs fois lors de notre dernier congrès fédéral à Boulogne ... à cette occasion, nous avons d'ailleurs compilé une liste d'une trentaine de camarades intéressé-es à qui nous pourrions proposer de se joindre à cette réflexion) ;
- qui pourrait aussi faire des propositions de modifications des déroulés des CF (par exemple pour les "désengorger" et permettre des temps d'échanges/appropriation/élaboration plus longs/larges) ;

Le GT fédéral PDRIC est-il prolongé en étant renommé "PDF (un format ouvert) : Pratiques Démocratiques dans la Fédération", avec les axes de travail proposés ?

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

Alix Poncelin et Régis Faucheur sont proposé-es pour être mandaté-es dans ce GT PDF.

Alix Poncelin (SUD éducation Grenoble) et Régis Faucheur (SUD éducation Grenoble) sont-ils/elles mandaté-es pour animer ce GT PDF ?

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

R. Soutien juridique / financier

20 min

R.1. Participation aux frais de justice d'Armelle Mabon

Point proposé par SUD éducation 56

voir présentation complète dans le cahier préparatoire et le dossier dans les documents préparatoires sur le site.

Sud éducation 56 demande à ce que soit mis à l'ordre du jour du prochain CF une question de « solidarité » pour participation aux frais de justice d'Armelle Mabon, enseignante-chercheuse à l'Université Bretagne Sud, qui, en tant que membre du jury s'est aperçue que l'Université ajournait à tort des étudiants avec l'application d'une double-validation inscrite dans un règlement d'examen qui n'a jamais été voté alors que le directeur d'UFR prétend l'inverse.

Une contribution de 3000 euros est demandée dès lors qu'il s'agit des droits bafoués des étudiants qui se sont retrouvés démunis et que seul un membre de jury possédait les informations pour pouvoir mettre en difficulté l'administration qui s'est autorisée à faire croire à un vote qui n'a jamais existé.

La fédération contribue-t-elle pour 3000 euros aux frais de justice engagés par Armelle Mabon dans le cadre de la procédure pour faire respecter les droits des étudiant-e-s ?

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

R.2. Demande d'aide fédérale pour un refus d'imputabilité au service

Point proposé par SUD éducation 49

Voir présentation dans le cahier préparatoire.

Demande d'aide fédérale pour un refus d'imputabilité au service d'un accident de travail relatif à des pressions hiérarchiques et risques organisationnels (risques psycho-sociaux).

La fédération soutient-elle la demande de SUD éducation 49 / Solidaires 49 auprès de Solidaires National ?

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

La fédération participe-t-elle aux frais d'avocats qui seront engagés à hauteur de 1000€ ?

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

R.3. Prise en charge amende "péage ouvert" 04

Point proposé par le 04

Voir document de présentation dans le cahier préparatoire.

Prise en charge partielle d'une amende dans le cadre d'une opération « péage ouvert » lors d'une action de soutien à la lutte NDDL en juin 2016. Le procès n'a pas encore eu lieu, au préalable Vinci demande plus de 5000 euros. Voir cahier préparatoire.

La fédération contribue-t-elle à la prise en charge de l'amende à hauteur de 1500 euros ?

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

La fédération contribue-t-elle à la prise en charge de l'amende à hauteur de 1000 euros ?

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

La fédération contribue-t-elle à la prise en charge de l'amende à hauteur de 500 euros ?

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

S. Bilan congrès et perspectives

10 min

Proposition de SUD éducation Limousin

Vous trouverez dans les documents préparatoires sur le site :

- un bilan du congrès émanant de la délégation limousine et validé par notre AG
- une proposition de base de travail pour la prochaine grille du prochain congrès que nous souhaitons soumettre au conseil fédéral (NB : la CAC a eu entre les mains cette proposition lors de sa dernière réunion).

La fédération adopte-t-elle cette grille comme base de travail pour le prochain congrès fédéral ?

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

T. Utilisation des listes OSTIC, listes de diffusion officielles des syndicats (niveau national ou local)

10 min

Point proposé par SUD éducation 91

A l'occasion d'une discussion informelle, le 91 a appris que 2 syndicats géographiquement proches (78 et 95) ne sont pas abonnés à la liste OSTIC fédérale [nationale]. Il y a probablement d'autres syndicats dans ce cas. Cette situation est vraiment dommageable pour nos syndicats à quelques mois des élections de décembre 2018. Pour rappel, la lettre fédérale peut être reçue par l'ensemble des personnels titulaires ou précaires sur leur adresse professionnelle au niveau national (fédéral). Les syndicats disposent du même outil au niveau local (département et/ou académie avec possibilités de diffuser par catégories : par exemple tous les P.E. d'un département).

La lettre d'information fédérale appréciée par notre syndicat est un outil de contact simple et efficace. Nous demandons, sans méconnaître le travail réalisé en amont, que la fédération informe à nouveau l'ensemble des syndicats des modalités d'utilisation de cet outil et nous proposons les décisions suivantes :

- La CE informe à nouveau les syndicats de l'utilité et des modalités des listes de diffusion syndicales officielles OSTIC du MEN

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

- La CE envoie à l'ensemble des personnels qui relèvent du MEN sa lettre d'information fédérale sauf demande expresse des syndicats.

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

U. Remplaçant-e-s premier degré

10 min

Point proposé par SUD éducation 45/28

Sud Education 45/28 demande que les points suivants soient mis à l'ordre du jour du CF de juin et qu'il y ait un mandatement pour que la CE s'en occupe.

Dans nos départements (et il semblerait que cela soit national), dans le 1er degré, lorsqu'un collègue (TRS ou Brigade) effectue un remplacement, il reçoit de la part de son inspection de circonscription un avis de suppléance.

Sur ce document sont précisés : le nom de l'enseignant absent, la période, l'école et le motif de l'absence de la personne à remplacer. Pour nous, il est indispensable que cette information soit confidentielle et ne soit pas transmise au collègue remplaçant.

Nous avons contacté la DSDEN du Loiret, qui nous a répondu qu'elle remplissait un logiciel fourni par le ministère de l'éducation nationale et que c'était vers eux qu'il fallait se tourner.

Nous demandons donc si la CE peut s'en occuper.

Remarque de la CE : La CE se permet d'apporter quelques éclairages sur la proposition du 45/28. Le problème de fond posé par ce syndicat existe bel et bien : les enseignant-e-s du premier degré sont envoyé-e-s sur leur remplacement par un coup de téléphone. Le problème est double : il s'agit en effet d'assurer juridiquement le trajet des des personnels encadrés d'une part, et de permettre aux collègues de faire appliquer un régime juridique plus protecteur aligné sur celui des TZR du second degré d'autre part. Il nous semble que cette proposition du 45/28 souffre d'une confusion entre l'ordre de mission (qui conditionne la prise en charge des frais de déplacement) et l'arrêté d'affectation (qui est un ordre écrit pris par l'autorité administrative). Il nous apparaît que la revendication pertinente à l'égard du cadre réglementaire consiste à exiger un arrêt d'affectation transmis sous forme écrite (par exemple par courrier électronique à l'adresse professionnelle de l'agent-e). Ce droit est garanti par le décret 2017-856 du 9 mai 2017 relatif à l'exercice des fonctions de remplacement dans le premier degré, il nous semble qu'il faille revendiquer son application pleine et entière.

La fédération intervient-elle auprès du ministère pour exiger que partout le motif de l'absence de la personne à remplacer reste confidentiel et ne soit pas transmis au collègue remplaçant ?

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------

De plus, sans ordre de mission, les collègues ne sont pas couverts en cas d'accident de voiture sur le trajet. Serait-il possible de demander que du 1er septembre au 31 août, un ordre de mission permanent soit donné à chaque collègue afin qu'il soit couvert dans tous ses déplacements professionnels, même si la circonscription n'a pas eu le temps de faire l'ordre de mission chaque jour?

La fédération intervient-elle auprès du ministère pour revendiquer qu'un ordre de mission permanent soit donné à chaque collègue afin qu'il soit couvert dans tous ses déplacements professionnels, même si la circonscription n'a pas eu le temps de faire l'ordre de mission chaque jour ?

Consensus ?	Oui / Non Pour :	Contre :	Abstention :	NPPV :
-------------	--------------------	----------	--------------	--------